



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

**OBJET : CONVENTION D'OCCUPATION AVEC M. WILLY LESAGE (INSTALLATION D'UN STAND DE RESTAURATION RAPIDE, PLACE PIERRE-SEMARD) AVEC MONSIEUR WILLY LESAGE – INSTALLATION D'UN STAND DE RESTAURATION RAPIDE, PLACE PIERRE-SEMARD, POUR LA PERIODE DU DIMANCHE 13 DECEMBRE 2020 AU LUNDI 18 JANVIER 2021 INCLUS (PERIODE D'EXPLOITATION DU MERCREDI 16 DECEMBRE AU DIMANCHE 17 JANVIER 2021 INCLUS)**

**DÉCISION N° DM-20-341  
EN DATE DU 30 DECEMBRE 2020**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick VOISIN, adjointe au maire ;

**VU** la convention d'occupation du domaine public entre la Régie Autonome des Transports Parisiens (RATP) et la Ville de Vincennes, en date du 28 avril 2015 et notamment l'article 7 ;

**VU** la décision 19388 du 24 octobre 2020 fixant les tarifs des droits de stationnement et de voirie et notamment l'utilisation d'installations électriques ;

**VU** la proposition de Monsieur Willy LESAGE, représentant la société SARL WL Loisirs dont le siège social est situé 1, rue Edouard Branly – 17640 Vaux s/Mer , portant sur l'installation d'un stand de restauration rapide, Place Pierre-Sémard, pour la période du dimanche 13 décembre au lundi 18 janvier 2021 inclus (période d'exploitation du mercredi 16 décembre au dimanche 17 janvier 2021 inclus) ;

**CONSIDÉRANT** l'animation « Vincennes en Fête » organisée par la Ville de Vincennes à cette période ;

**D É C I D E**

**DE SIGNER** avec Monsieur Willy LESAGE, représentant la société SARL WL Loisirs dont le siège social est situé 1, rue Edouard Branly – 17640 Vaux s/Mer, une convention portant sur l'installation d'un stand de restauration rapide, Place Pierre-Sémard, pour la période du dimanche 13 décembre 2020 au lundi 18 janvier 2021 inclus (période d'exploitation du mercredi 16 décembre au dimanche 17 janvier 2021 inclus) pour un montant de 1 707 € nets (mille sept cent sept euros nets) correspondant à un tarif forfaitaire de pose et de dépose d'un équipement électrique de 354 € et d'un tarif journaliser de 41 € pendant la durée d'exploitation du 16 décembre 2020 au 17 janvier 2021 inclus

Pour extrait conforme,  
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

***Signé***

**Annick VOISIN**

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20201230-lmc1H7971H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 30/12/2020  
Date de Publication : 30/12/2020